Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 15 Sep 2006
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: RR / Dossier pédagogique 4018

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : INITIATION AUX TECHNIQUES DE BASE DE LA CULTURE EN POTS DES ARBRES MINIATURES (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 120101U11X1
Domaine : 101 Agronomie,ressources sol et eaux,monde animal

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale f.f.,

Chantal Kaufmann

Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Régine Renard ou Carine Cacheux (02/690.87.08 ou 02/690.87.11)

U - 4018

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
X (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (2) J.LEFERE
Administrateur délégué

Date et signature (2) : Le 5 juillet 2006

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Initiation aux techniques de base de la culture en pots des arbres miniatures (Convention)

CODE DE L'U.F. (3) 12010UMX1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) **101**

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

X (1) Enseignement secondaire de : **X** (1) transition **O** (1) ~~qualification~~
du degré : **X** (1) inférieur **O** (1) ~~supérieur~~

O (1) Enseignement supérieur de type court **O** (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	**O**	Technique	**O**
Economique	**O**	Economique	**O**
Paramédical	**O**	Paramédical	**O**
Social	**O**	Social	**O**
Pédagogique	**O**	Pédagogique	**O**
Agricole	**O**	Agricole	**O**

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : **O** (1) oui **X** (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ....1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de ....1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ....1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ....1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l ' Administration

Code de l'unité de formation : (3)	Code du domaine de formation : (4)
120101 U11X1	**101**

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	**Classement du(des) cours** (2) (4)	**Code U** (2) (5)	**Nombre de périodes** (2)
Travaux pratiques	PP	L	112
Technologie du métier	CT	B	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXX	P	36
		Total des périodes	180

√

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Nicole SCHETS
Directrice

Date : 13.09.06 Signature : J. LEONARD
Administrateur pédagogique

---

(2) A compléter.
(3) Réservé à l ' Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T,-(l'approbation de cette rubrique est réservée à l' Administration)

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

Initiation aux techniques de base de la création des arbres miniatures en les cultivant dans des pots (BONSAI) (Convention)

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
Unité Formation		101	Initiation aux techniques de base de la création des arbres miniatures en les cultivant dans des pots (BONSAI) (Convention) 180 Périodes			NEANT			NEANT			

Initiation aux techniques de base de la culture en pots des arbres miniatures (Convention)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

- L'unité de formation initiera l'étudiant aux techniques de base de la culture en pot et de la taille des arbres miniatures.

Initiation aux techniques de base de la culture en pots des arbres miniatures (Convention)

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

EN FRANÇAIS

Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :

- lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
- répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites .

S'exprimer oralement et par écrit :

Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs) au message simple et clair ;

- A l'oral, le débit sera fluide, la prononciation correcte.
- L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules.
- L'écriture sera lisible.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Le certificat d'étude de base.

Initiation aux techniques de base de la culture en pots des arbres miniatures (Convention)

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Pas de recommandations particulières.

Initiation aux techniques de base de la culture en pots des arbres miniatures (Convention)

PROGRAMME

L'étudiant sera capable

En technologie :

- de décrire la croissance des végétaux en recourant au langage technique adapté :
  - de citer les facteurs qui influencent la croissance (eau, air, lumière, température…) ;
  - d'énumérer les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des sols ;
  - de caractériser les conditions idéales de multiplication et de conduite de végétaux ;
- d'énoncer les concepts de la culture du bonsaï ;
- de décrire les opérations culturales telles que :
  - l'étude de la face avant,
  - de l'asymétrie de l'arbre dans son pot,
  - le rempotage,
  - la taille,
  - le ligaturage,
  - l'arrosage et l'utilisation des oligo-éléments ;

- de citer les moyens de valorisation du développement de l'arbre cultivé :
  - procédés de transformation (taille),
  - présence d'éléments facilitateurs (roches, les caractéristiques du sol…) ;
- d'identifier les principaux parasites locaux, leur prévention, les dégâts qu'ils occasionnent et les moyens de lutte ;
- de reconnaître le matériel spécifique et d'en préciser l'utilisation ;
- de comparer les techniques de multiplication générative et végétative ;
- de reconnaitre les principaux styles (le style droit informel, le style formel, le style incliné, le style semi-cascade, et le style en cascade) de l'arbre (ou des arbres) et d'énumérer les caractéristiques qui ont permis cette détermination.

En travaux pratiques :

- de choisir et d'utiliser adéquatement, en respectant les principes d'hygiène et de sécurité, le matériel spécifique ;
- d'appliquer les techniques de multiplications générative et végétative ;
- de mettre en œuvre les opérations culturales ;
- de réaliser la taille d'arbres miniatures selon les principaux styles.

Initiation aux techniques de base de la culture en pots des arbres miniatures (Convention)

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de planter des arbres miniatures selon les règles de l'art notamment
  - en utilisant le matériel adapté,
  - en justifiant les techniques utilisées ;
- de réaliser, dans les règles de l'art, la taille d'arbres miniatures selon les 5 principaux styles ;
- de reconnaître les parasites les plus fréquents, de proposer la prévention adaptée et la lutte spécifique.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la pertinence des justifications ;
- de la précision du vocabulaire ;
- de l'originalité des choix opérés ;
- de l'esthétique des tailles réalisées.

Initiation aux techniques de base de la culture en pots des arbres miniatures (Convention)

PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme (annexe 4) du présent dossier pédagogique.